

ARRETE N° 0333 /CAB/ PR DU 09 AVR 2021  
portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine  
de Bertoua.-

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret n° 2008/016 du 17 janvier 2008 portant création, de la Communauté Urbaine de Bertoua ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **GUIWA NDOMBE Thierry Narcice**, Administrateur du Travail et de la Prévoyance Sociale, Matricule **785 937 F**, précédemment Chef de la Brigade d'Inspection à la Délégation Régionale du Ministère du Travail et de la Sécurité-Sociale du Nord-Ouest, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Bertoua, en remplacement de Monsieur **SABOLO MEYAMA Dominique**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 09 AVR 2021

